



SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mai 2019

Point 12.8 de l'ordre du jour provisoire

Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

Je m'exprime au nom du Conseil international des infirmières, soutenu par l'Alliance mondiale des professions de santé (AMPS), représentant plus de 31 millions de médecins, infirmières, pharmaciens, dentistes et physiothérapeutes.

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies, en 2019, a reconnu que « ...les progrès en matière d'égalité entre les genres et d'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux ont pris du retard, en raison du déséquilibre historique et structurel des rapports de force qui subsiste entre les femmes et les hommes, de la pauvreté, des inégalités et des désavantages, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources et la propriété et le contrôle de celles-ci, des disparités croissantes sur le plan de l'égalité des chances et des débouchés, de l'accès limité aux systèmes de protection sociale et aux services publics, notamment aux services de santé universels et à l'éducation, de la violence à l'égard des femmes, des lois et politiques discriminatoires, des normes sociales négatives et des stéréotypes fondés sur le genre, ainsi que du partage inégal des soins et travaux domestiques non rémunérés. » Nos organisations soutiennent sans réserve les conclusions de la Commission et s'attachent à œuvrer à l'élimination de ces obstacles – si ces obstacles devaient subsister, la couverture sanitaire universelle ne serait pas réalisée et la population serait laissée pour compte.

Les questions de santé évoquées dans le rapport sont profondément enracinées dans le concept de santé en tant que droit de l'homme – autrement dit, il n'est possible d'améliorer la santé de ces groupes qu'en respectant leurs droits humains. Les femmes et les filles continuent de subir des violations de leurs droits fondamentaux dans des domaines tels que l'interruption volontaire de grossesse, la planification familiale, les mutilations génitales féminines, les agressions sexuelles, la sexualité, la violence interpersonnelle et les rapports de pouvoir déséquilibrés avec les hommes. Les professionnels de santé œuvrent pour que les personnes aient conscience de leurs droits et aient les moyens d'exiger le respect de ces droits.

Les femmes, les enfants et les adolescents constituent la population démographique la plus vulnérable en matière de soins de santé. Compte tenu de l'importance du rôle tenu par les professionnels de santé en vue d'améliorer l'accès aux services des populations vulnérables, nous demandons instamment aux États Membres d'investir dans le personnel de santé et de le soutenir, sachant que la majorité sont des femmes.



Je vous remercie de votre attention.